



Signataire : Diego Esteban

Date de dépôt : 15 décembre 2022

Question écrite urgente

Déviations à Chêne-Bourg : les obsèques des cyclistes seront-elles prises en charge par l'Etat ?

En date du 13 décembre 2022¹, le Conseil d'Etat a annoncé le début des travaux de couverture du pont de la Seymaz, répondant ainsi favorablement aux demandes exprimées de longue date par les habitantes et habitants du quartier au sujet du bruit engendré par le passage des trains.

Naturellement, ces travaux occasionneront des impacts sur les déplacements des utilisateurs et utilisatrices de la voie verte. Le Conseil d'Etat indique que « des déviations sécurisées seront mises en place à l'attention des cyclistes, des piétons et des personnes à mobilité réduite ».

Or, lorsque l'on examine ces déviations en détail², on observe que les cyclistes devront emprunter la rue de Chêne-Bougeries au niveau du « goulet », une artère à une seule voie par direction, partagée par le trafic motorisé comme par les trams.

On ne saurait trop insister sur le caractère insensé de cette déviation, très loin d'être « sécurisée ». La voie verte représente un débit de plusieurs milliers de vélos par jour, débit que l'Etat propose de reporter sur une petite rue très empruntée, et dans laquelle des rails sont présents sur chacune des voies. Le Conseil d'Etat expose les cyclistes de la voie verte à un danger certain !

¹ <https://www.ge.ch/document/couverture-du-pont-seymaz-diminuer-nuisances-sonores-du-train-riverains>

² <https://www.ge.ch/document/30674/annexe/1>

Le fait que cette solution soit la seule retenue questionne, alors que les chemins de la Fontaine et du Pont-de-Ville permettent un passage bien plus sûr pour rejoindre la voie verte au niveau du chemin de la Montagne.

Sur la base de ces éléments, je remercie d'avance le Conseil d'Etat de répondre aux questions suivantes :

- *Le Conseil d'Etat s'engage-t-il à étudier des alternatives à la déviation cyclable, afin d'éviter un passage par le « goulet » ?*
- *Si le Conseil d'Etat maintient l'option du « goulet », comment entend-il sécuriser le parcours pour les cyclistes ?*
- *En cas de décès de cycliste sur la rue de Chêne-Bougeries, l'Etat prendra-t-il en charge les obsèques ? Et quid en cas de blessure ?*